Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_128_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-128

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-128 Reversement du prélèvement 2024 sur les jeux hippiques à la société des courses de Carhaix

Rapporteur : Jacques QUILTU *Technicienne référente : Anna BOUVIER*

Arrivée de LE LOUARN Eric

La piste de l'Hippodrome de Plounévézel est entretenue par la société des courses de Carhaix, qui en paye certaines charges (eau, électricité, connexion internet, assurances, taxe foncière...). C'est une société des courses où les enjeux sont faibles et chaque année la société en tire un maigre bénéfice.

Compte tenu de ces éléments, la société des courses de Carhaix demande le remboursement de la redevance perçue par Poher communauté en 2025 au titre des enjeux 2024, pour les paris hippiques organisés sur l'Hippodrome.

Pour mémoire, Poher communauté a perçu :
- en 2019 : 92.65€
- en 2020 : néant
- en 2021 : 1 206,39 €
- en 2022 : 1 299,11 €
- en 2023 : 1 381, 94 €
- en 2024 : 1 409, 51 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_128_DEB-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, statuent favorablement sur ce versement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

